

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	22 décembre 2023
Valable jusqu'à	22 décembre 2023
Total	3 430,00 €

A l'attention de

Vanessa EL BARKANI
Mr et Mme EL BARKANI,
Mstr Yanis EL BARKANI, Miss Sana EL BARKANI et Miss
Elya EL BARKANI
vanessa.clouzier@hotmail.fr

Vous trouverez les photos de vos chambres au HILTON YAS ISLAND [via ce lien](#)

Vous trouverez les photos de votre chambre au FAIRMONT BAB AL BAHR [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels HILTON YAS ISLAND 3 nuits deux chambres deluxe vue piscine demi pension incluse FAIRMONT BAB AL BAHR 5 nuits deux chambres fairmont petits déjeuners inclus 20 au 28 avril 2024 3 adultes + 2 enfants	3 430,00 €	3 430,00 €

Sous Total	3 430,00 €
Tax	0,00 €
Total	3 430,00 €

Taxe de séjour régler aux hôtels directement: 40 AED par nuit

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
